

Location du Droit de Chasse
Adjudication publique
Plaines domaniales de la Région wallonne
Période cynégétique 2020-2029

La Direction de l'Aménagement foncier rural du Service Public de Wallonie organise l'adjudication publique de la location du droit de chasse de plaines domaniales pour la période cynégétique 2020-2029 pour le compte de la Région wallonne.

La séance publique d'ouverture des soumissions pour les différents lots se tiendra le **mardi 23 juin 2020 à 10h** à l'adresse suivante :

Service Public de Wallonie-Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - avenue Prince de Liège, 7-rez-de-chaussée- local 016- 5100 Jambes

<i>N°lot</i>	<i>Commune</i>	<i>Entité</i>	<i>Superficie totale du lot (ha)</i>	<i>Existence d'un locataire sortant susceptible de bénéficiaire du droit de préférence</i>	<i>Natura 2000</i>
C009*	<i>Hamois</i>	<i>Natoye</i>	69,8277	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
C010*	<i>Chièvres</i>	<i>Chièvres</i>	18,6164	<i>Non</i>	<i>Non</i>
C014	<i>Mons</i>	<i>Ghlin et Jemappes</i>	95,9064	<i>Oui</i>	<i>Non</i>

Les personnes intéressées par un ou plusieurs lots peuvent prendre connaissance du cahier général des charges et du cahier spécial des charges du (ou des) lot(s) concerné(s) en s'adressant au :

Service Public de Wallonie -Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction de l'Aménagement foncier rural - 7 avenue Prince de Liège - 5100 Jambes – 081/33 64 60 - E-mail : info.dafor.dgarne@spw.wallonie.be

**Les lots C009 et C010 ont une superficie d'un seul tenant inférieure à la superficie légale minimale d'un seul tenant autorisant la chasse à tir. Cela signifie que seuls les chasseurs dont le territoire de chasse après intégration du lot atteint une superficie d'un seul tenant supérieure à la superficie légale minimale d'un seul tenant autorisant la chasse à tir peuvent se porter candidats pour ces lots*